

SAINT-CÉZERT

INFO

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Vivre au vert, Vivre à Saint-Cézert.

1er SEPTEMBRE 2019



INFO Année 2019

Mairie de Saint Cézert .

Jours et heures d'ouverture :

lundi 14h-19h ;

mardi et jeudi 8h30-12h30

Téléphone : 05 61 82 67 05.

Fax : 05 61 82 69 89.

Email : : saint-cezert@orange.fr



Consultez le site internet de la commune
mairie-saintcezert.fr

LE MOT DU MAIRE

Les élections municipales prévues en mars 2020 nous imposent d'éviter, durant la période de 6 mois précédant ces élections, toute publication susceptible d'influencer les électeurs. Ce bulletin municipal présente donc plusieurs particularités, il sera le seul édité en 2019, celui de la fin de la mandature 2014-2020 et, en ce qui me concerne, celui de la fin de mon mandat de Maire.

Les mandatures municipales se suivent mais ne se ressemblent pas. Depuis quelques années elles deviennent de plus en plus contraignantes pour vos élus qui doivent composer avec les augmentations des charges, les contraintes budgétaires et la lourdeur administrative.

En plus de ne pouvoir déroger à ces contraintes la mandature 2014-2020 a été particulièrement éprouvante pour vos élus qui ont du traiter, entre autres, quatre dossiers particulièrement lourds, à savoir : la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du secrétariat de la Mairie, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la révision du zonage d'assainissement dans le but d'équiper la commune d'un système d'assainissement collectif et la régularisation, en matière d'urbanisation et de fiscalité, du domaine de Lamothe.

En cette fin de mandat je me dois de remercier très chaleureusement les personnes que j'ai côtoyées durant mes deux mandatures et qui, par leurs actions, ont amplement contribué à faciliter ma tâche et à la rendre agréable. Je ne citerai aucun nom, je sais qu'elles se reconnaîtront dans l'énumération ci-dessous :

- Notre secrétaire pour ses compétences, son dévouement et son professionnalisme. Notre collaboration m'a procuré beaucoup de plaisir et de satisfaction et a contribué à faciliter mon travail. Un très grand merci plein de reconnaissance et de gratitude à elle.
- Les élus et particulièrement les deux adjoints pour leur dévouement et la maîtrise avec laquelle ils ont géré les dossiers dont ils ont eu la charge, ainsi que ceux qui ont toujours spontanément accepté de participer à de menus travaux : électrification du préau et des réduits de la cour de l'école, déménagement des meubles et dossiers municipaux et aménagement du nouveau secrétariat, travaux d'entretien et de nettoyage des espaces communaux,.....etc,
- Les membres de la commission urbanisme pour leur participation aux multiples réunions relatives aux révisions du PLU et du zonage d'assainissement. Leur travail et leur implication dans cette tâche difficile et ingrate méritent toute notre gratitude,
- L'équipe pédagogique (Enseignantes et ATSEM). L'ensemble de ce personnel mérite de chaleureux remerciements pour leur abnégation, leur patience et leur dévouement, qualités qui ont rendu très agréable la tâche de l'élu en charge des affaires scolaires,
- Les agents municipaux, qu'ils soient en charge du périscolaire, du ménage des locaux municipaux ou de l'entretien des bâtiments et des espaces verts ces agents, font preuve de beaucoup de dévouement et méritent toute notre reconnaissance,

- Les présidents et membres des différentes associations : Foyer rural, Comité des fêtes, Pétanque, Chasse, APE. Ils méritent également des très sincères remerciements. Ils ont un rôle très important dans l'animation du village et dans l'intégration des nouveaux arrivants. Les activités qu'ils proposent constituent un lien social intergénérationnel indispensable au bien vivre ensemble dans notre commune. En cette fin d'été qui constitue, chaque année pour eux une période qui n'est pas de tout repos je leur adresse de très vifs remerciements,

- Je ne saurais oublier tous les bénévoles qui consacrent une partie de leur temps au service de la commune : gestion de la bibliothèque municipale, petits travaux de peinture, pose des façences dans les toilettes scolaires, participation à de petits travaux municipaux, remplacement des agents municipaux en charge des activités scolaires ou périscolaires, broyage des déchets verts.....etc. Qu'ils soient résidents de Saint Cézert ou de le Burgaud ils méritent toute notre gratitude.

- Pour terminer je me dois de mentionner les membres des deux conseils municipaux qui m'ont toujours apporté leurs concours pour la gestion des affaires municipales au service de la collectivité au cours de la période 2008-2020.

Nous avons toujours essayé de bien faire. Evidemment, comme en toute circonstance, j'accepte que l'on nous applique la mention "pouvaient mieux faire". En toute simplicité je répondrai "la critique est aisée mais l'art est difficile".

Pour porter un jugement objectif sur une fonction quelle qu'elle soit il faut l'avoir pratiquée. Celle de vos élus devient de plus en plus ingrate et, le retard pris par certains dossiers est bien indépendant de leur bonne volonté. Leur engagement au service de la collectivité mérite notre plus vive gratitude.

Personnellement, alors que je venais d'entamer une vie tranquille et paisible de retraité, je n'ai jamais regretté mon engagement sur une liste lors des élections municipales de 2008 ni la fonction de Maire que j'ai assurée durant les deux dernières mandatures et qui m'a permis d'acquérir de nouvelles connaissances dans de nombreux domaines et procuré de nombreuses satisfactions. Seul le fait d'arrêter ma fonction sans avoir vu le début des travaux concernant l'assainissement collectif me laisse un goût amer.

Le temps est venu maintenant de me consacrer un peu plus à ma famille et de profiter pleinement des avantages d'une vraie retraite.

Au terme de ce mandat je formule mes vœux très sincères de réussite à l'équipe qui sera issue des élections de mars 2020.

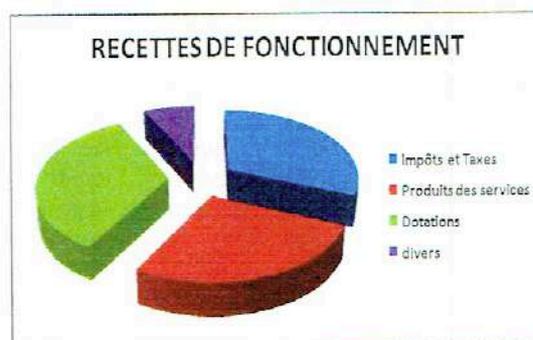
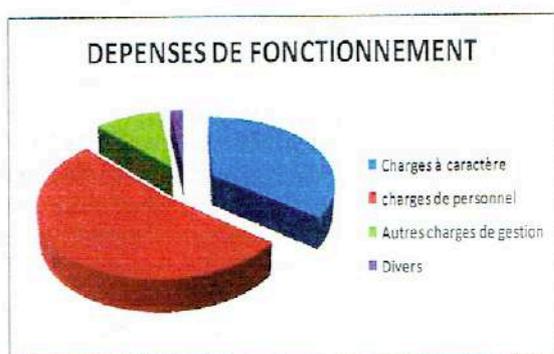
A vous tous je dis un au revoir bien amical et vous assure que je prendrai toujours le même plaisir à vous rencontrer.

Claude Butto

BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	308 818,72
	INVESTISSEMENT	88 403,74	118 123,15
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	REPORTS EN FONCTIONNEMENT		88 638,93
	REPORTS EN INVESTISSEMENT		45 628,68
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		397 222,46	586 669,35
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	EN SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	EN SECTION INVESTISSEMENT	27 481,86	0,00
	TOTAL RAR A REPORTER EN 2019	27 481,86	0,00
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	308 818,72	422 917,52
	INVESTISSEMENT	112 885,60	163 751,83
	TOTAL CUMULE	424 704,32	586 669,35



BUDGET PRIMITIF 2019.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	426 707.80	312 609.00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		114 098.80
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	426 707.80	426 707.80
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	185 640.03	137 773.80
Restes à réaliser de l'exercice précédent	27 481.86	
Solde d'exécution de l'exercice précédent reporté		75 348.09
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	213 121.89	213 121.89
TOTAL DU BUDGET	639 829.69	639 829.69

PRODUIT ATTENDU DE LA FISCALITE LOCALE				
TAXE	Taux 2018	Taux 2019	Base d'imposition	Produit
HABITATION	10,05	10,05	427 800 €	42 994 €
FONCIER BÂTI	10,05	10,05	265 300 €	26 663 €
FONCIER NON BÂTI	51	51	20 000 €	10 200 €
PRODUIT FISCAL				79 857 €

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan local d'Urbanisme est un document de planification stratégique ayant pour objectif d'élaborer un projet de territoire et de fixer les règles d'occupation des sols. Ce document, instauré par la loi SRU en 2000, avait pour but d'harmoniser l'urbanisation en la développant autour des centres bourgs afin d'éviter les urbanisations sauvages et en particulier les urbanisations linéaires développées, en milieu rural le long des routes dans des zones non desservies par l'assainissement collectif, et qui étaient beaucoup plus destinées à favoriser des intérêts privés que l'intérêt collectif.

Le PLU a évolué suite aux lois : Urbanisme et Habitat (2003), Engagement National pour l'Environnement (ENE 2010) et Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR 2014).

Dès la création du PLU la municipalité de Saint Cézert s'est mise en mesure d'élaborer un premier document qui fut approuvé le 26/03/2007.

Lors de la création du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord Toulousain une zone constructible de 20 ha fut attribuée à notre commune. Dès l'approbation de ce schéma en 2012 les communes disposant d'un PLU furent tenues de procéder à sa révision dans les trois années suivant cette date.

La révision du PLU, décidée par le conseil municipal lors de la réunion du 05/12/2014, devait satisfaire plusieurs conditions parmi lesquelles :

- Etre en conformité avec les orientations et objectifs du SCoT,
- Etablir un document de planification urbaine intégrant les nouvelles exigences législatives en

matière d'urbanisme et notamment celles issues des lois ENE et ALUR avec, en particulier, la définition d'objectifs chiffrés de moindre consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, organisée en cohérence avec la mise en place d'un système d'assainissement collectif.

Projet communal.

Ce projet envisageait l'accueil de 230 habitants supplémentaires sur la période 2012-2030 soit une centaine de logements supplémentaires prenant en compte une partie des logements du domaine de Lamothe et une soixantaine de logements raccordables à l'assainissement collectif et nécessaires à l'atteinte de l'équilibre financier en 2021.

Ce projet s'avérait réalisable en restant dans la limite inférieure de la fourchette de consommation d'espace fixée par le SCoT et comprise entre 10 et 20 logements par hectare dans les communes dotées d'un assainissement collectif.

Malgré le forcing de certaines PPA qui souhaitaient que l'on densifie davantage afin de réduire la consommation d'espaces agricoles, nous sommes fermement restés sur la base de 10 logements à l'hectare.

PLU 2007.

Ce document offrait un potentiel de construction de 28 ha avec une surface minimale constructible de 2500 m² par logement qui permettait d'arriver à un potentiel de 112 logements avec une augmentation de la population de l'ordre de 258 habitants à l'horizon 2020.

Les travaux concernant la révision du PLU débutèrent début 2015. Ils furent confiés au bureau d'études "PAYSAGES" avec l'aide d'un urbaniste mis à notre disposition, en

qualité d'assistant en maîtrise d'ouvrage, par la Conseil Départemental. Dès lors la commission "urbanisme" s'est trouvée face à un énorme défi à relever, à savoir, réduire la surface de la zone constructible de 28 ha à une dizaine d'hectares regroupés autour du centre bourg.

Ce travail, Ô combien difficile, a nécessité une importante mobilisation de la commission urbanisme, du bureau d'études, de l'assistant en maîtrise d'ouvrage et du SCoT. Il a permis de produire le nouveau PLU de la commune arrêté par le conseil municipal le 28 mai 2018.

Dans la foulée le document arrêté a été transmis à la Préfecture et aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour une première analyse qui a conduit à un certain nombre de remarques et suggestions de leur part. Après les réponses apportées à ces différents services le PLU a fait l'objet d'une enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur seule personne autorisée à recueillir les doléances, remarques et demandes de modification de la population. Après rapport du commissaire enquêteur le nouveau PLU, approuvé par le conseil municipal le 27 juin 2019, est désormais opérationnel et consultable :

- A la mairie aux jours et heures d'ouverture,
- Sur le site de la commune : mairie-saintcezert.fr

Ce document devra faire l'objet d'une modification dès que le SMEA sera en mesure de commencer les travaux concernant l'assainissement collectif. Ensuite il devrait, théoriquement, faire l'objet d'une nouvelle révision en 2030.

Indicateurs compte administratif .

Epargne de gestion :	Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement	334 259 €	-	308 819 €	=	25 460 €
Epargne brute :	Epargne de gestion – intérêts de la dette	25 460 €	-	1 111 €	=	24 349 €
Epargne nette :	Epargne brute – capital à rembourser	24 349 €	-	5 825 €	=	18 524 €
Charges de personnel :	Dépenses réelles de fonctionnement	161 969 €	:	303 747 €	=	53%
Annuité de la dette :	Recettes réelles de fonctionnement	8 290 €	:	311 068 €	=	3%

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La nécessité de doter notre commune d'un système d'assainissement collectif est apparue très tôt. En effet de nombreux logements du centre bourg sont équipés de sanibroyeurs, d'autres sont dotés de fosses septiques dysfonctionnant, tous ces dispositifs se déversent dans le réseau pluvial et tendent à rendre notre centre bourg insalubre.

La plupart de ces logements n'offrant aucune possibilité d'installer un dispositif d'assainissement autonome agréé ne sont ni vendables ni louables.

Devant l'impérieuse nécessité de doter la commune d'un assainissement collectif, cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA), service public créé par le Département de la Haute Garonne.

Les premières simulations financières portant sur l'assainissement du centre bourg uniquement ont rapidement montré que, compte tenu du nombre de branchements à réaliser, l'équilibre financier était impossible à atteindre.

Partant de cette constatation le conseil municipal a décidé d'étendre la zone raccordée à l'assainissement collectif en reprenant le schéma directeur élaboré en 2005, resté obsolète.

Pour ce faire le conseil municipal a, par délibération en date du 09/11/2012 décidé de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) existant afin d'ouvrir à la construction des zones constructibles ayant vocation à financer l'assainissement collectif.

Cette demande de modification a reçu une fin de non recevoir de la Préfecture qui nous a imposé de procéder à une révision du PLU afin de le rendre conforme aux orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain approuvé en 2012.

Dans l'impossibilité de se soustraire à cette injonction le conseil municipal a décidé, en décembre 2014, de procéder à la révision du PLU et de mener concomitamment la révision du zonage d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage du SMEA qui a élaboré un nouveau schéma directeur d'assainissement en vigueur depuis septembre

2019.

Les différentes études et simulations financières prenant en compte les quartiers "Guerguille" et "Chemin d'Empiroulet" ayant montré l'impossibilité de parvenir à un équilibre financier à court terme avec un coût raisonnable de l'eau traitée, nous avons été amenés à choisir, dès 2016, une solution limitée au centre bourg et à l'environnement proche.

La station d'épuration, d'une capacité de 450 équivalent habitant, sera créée sur la partie inférieure de la parcelle cadastrée ZA 14, appartenant à Madame MEUNIER Monique, qui fera l'objet d'une division parcellaire afin de délimiter une parcelle, d'une superficie d'un hectare environ, qu'achètera la mairie au prix de 6 000 euros l'ha.

La pompe de relevage sera installée sur une parcelle d'environ 750 m² délimitée sur la parcelle cadastrée ZB 20 appartenant à la société "GRUE TRANSPORT TAXICAMION". Cette parcelle sera échangée avec une parcelle de superficie identique délimitée sur la parcelle cadastrée ZB 29, appartenant à la commune. La partie de la parcelle ZB 29 non affectée par l'échange, d'une superficie de 3900 m² environ, sera vendue à la société "GRUE TRANSPORT TAXICAMION" au prix de 6 000 euros l'ha.

Etudes et simulations relatives à ce dossier ont été élaborées avec, pour objectif, un début des travaux de réalisation des réseaux et de création de la station d'épuration en 2019. Hélas des contraintes budgétaires ont amené le SMEA à les repousser, une première-

fois en 2021, puis dernièrement, en 2023. Souhaitons que cette date ne soit pas, une nouvelle fois, remise en cause !!!!

Les réductions des aides financières accordées par l'Agence de l'Eau à l'assainissement collectif peuvent générer quelques inquiétudes. D'un montant de 80% lors de l'élaboration du premier schéma directeur d'assainissement, elles ne sont actuellement que de 40% et risquent d'être encore réduites.

L'absence de réserve foncière communale qui pourrait servir de variable d'ajustement dans ce domaine constitue un réel handicap pour la réalisation de ce projet d'assainissement.

Conséquences collatérales générées par le retard pris par le dossier assainissement:

- **Projets retardés.**

La création des réseaux de collecte et de refolement nécessaires à l'assainissement collectif implique le creusement de tranchées sur les routes départementales et communales traversant la commune ainsi que sur les rues des remparts et du carrelot. De ce fait ces routes et rues ne pouvant faire l'objet d'entretien tant que ces tranchées ne sont pas réalisées certains programmes d'aménagement ou de remise en état sont régulièrement repoussés : aménagement de la route du Burgaud qui avait été prévu en 2015, entretien, dans le cadre du pool routier, des rues des remparts et du carrelot.

- **Zones AU**

Les parcelles qui ont vocation à financer l'assainissement collectif sont classées en zones AU dans le plan d'urbanisme et ne pourront être ouvertes à l'urbanisation que lorsque les travaux concernant l'assainissement collectif seront en mesure de les desservir. Leur ouverture exigera une modification du PLU. Quoique beaucoup plus simple et plus rapide qu'une révision cette opération nécessitera, malgré tout, un investissement financier important de la part de la commune.



Mesdames, Messieurs, Chères Saint-Cézeriennes, Chers Saint-Cézeriens,

Une décision importante vient d'être actée entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse métropole : la signature par le Président Méric et le Président Moudenc du protocole d'accord de coopération entre les deux collectivités pour les huit années à venir, dans un souci d'efficacité, de progrès et de cohésion, protocole qui aura des répercussions directes dans nos communes du nord ouest toulousain, car il porte aussi bien sur la mobilité, que sur le desserrement économique, la qualité de vie, le vivre-ensemble et le rayonnement européen de nos territoires.

Afin de relever le défi des mobilités, je citerai la coordination des autorités organisatrices de la mobilité, la complémentarité des mobilités douces permettant de garantir les continuités territoriales en concertation avec les partenaires associatifs concernés qui apporteront la connaissance des usages et des contraintes et le covoiturage qui sera mieux articulé entre la métropole et hors métropole afin de favoriser la cohérence et la sécurisation des aires de covoiturage.

En ce qui concerne les infrastructures routières, le projet de pont sur la Garonne, ainsi que la déviation de Seilh sont envisagés par Toulouse métropole sur les tracés initialement étudiés par le Conseil départemental. Ces projets constituent une liaison inter autoroutière entre l'A 62 et l'A 621. Toulouse métropole et le Conseil départemental solliciteront en complément de leur participation financière à hauteur de 120 millions d'euro, l'Etat et la Région Occitanie afin de cofinancer ces projets structurants tant à l'échelle locale, régionale ou nationale, d'autant que cela facilitera la desserte du futur parc des expositions, avec de plus, l'aménagement de la RD 2 (35 millions d'euro) et le prolongement de la RD 902 (63 millions d'euro).

Ce protocole prévoit également la coordination des implantations économiques, zones d'activités et filières, de

développer les usages et services numériques, de relancer la coopération touristique et d'accentuer le rayonnement européen de la Métropole et du Département.

Du point de vue environnemental, il s'agit de garantir la ressource en eau, favoriser une politique de l'habitat plus efficace (rénovation énergétique des logements, adaptation des logements aux personnes dépendantes, âgées ou en situation de handicap), œuvrer pour la transition énergétique, la qualité de l'air et le développement durable, en particulier par la protection des espaces naturels sensibles, les échanges de bonnes pratiques pour des projets de construction ou de réhabilitation, ou encore la collecte de la valorisation des bio-déchets dans les écoles et les collèges...

Afin de soutenir l'agriculture urbaine et péri-urbaine, le protocole d'accord prévoit de développer l'approvisionnement local pour la restauration collective et favoriser l'agriculture biologique et des circuits courts. Le protocole d'accord vise à garantir le « vivre-ensemble » par l'accès à la culture, la prévention et la lutte contre la pauvreté. Il répond donc aux besoins de nos territoires en améliorant considérablement nos conditions de vie.

Avec mon collègue Alain Julian, nous vous souhaitons *de passer d'agréables vacances.*

Bien cordialement.

Véronique Volto



Travaux en cours de réalisation:

Voilà plus d'un an que nous avons entrepris de construire des toilettes municipales aux normes PMR. Nous avons attendu longtemps l'accord de financement de la part du conseil départemental. Les travaux vont commencer dès cet automne.

La haie de l'abris bus est vieillissante. Elle sera remplacée prochainement par des prunus laurosserasus.

Un dossier de remplacement des lampadaires de l'éclairage public du centre bourg a été adressé au SDEHG dans le cadre des économies d'énergie qu'il subventionne à hauteur de 80%.

Se connaître pour mieux partager la nature !

Les chasseurs de l'Association Communale de Chasse Agréée de St CEZERT vous expliquent la chasse pratiquée dans notre région en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de la Haute Garonne.

La chasse c'est quoi ?

La chasse est une activité séculaire qui s'est adaptée à l'évolution de notre société, en répondant aux impératifs environnementaux comme à la nouvelle demande sociale.

Le chasseur qui était un cueilleur, est devenu un gestionnaire de la faune et de ses habitats. Par sa connaissance de la faune bien sûr, mais aussi par son implication chaque jour plus grande dans l'aménagement des milieux, la lutte pour le continuum des espaces, la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, la veille sanitaire, la régulation des espèces invasives...le chasseur est un acteur incontournable de la protection de la nature

C'est à ce titre que la Fédération Nationale des Chasseurs, comme chacune des Fédérations Départementales, est désormais reconnue au titre de la protection de la nature et dépend du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Cette activité avec plus d'1 million d'adhérents est aujourd'hui en France la 3^{ème} en nombre de licenciés.

En Haute-Garonne, la Fédération Départementale compte 13 000 chasseurs pratiquants. Ils assument seuls les revenus financiers de la structure, qui ne reçoit aucune aide des collectivités pour assurer son fonctionnement.

Qui peut chasser ?

Pour se livrer à cette activité il faut être âgé d'au moins 16 ans et être titulaire d'un permis de chasser qui est obtenu après avoir réussi l'examen du permis de chasser. Comme pour le permis de conduire, ce n'est qu'après avoir suivi une formation théorique et une formation pratique que le candidat peut se présenter à l'examen. Si le nombre de points obtenus est suffisant, et si les questions et manipulations éliminatoires sur la sécurité n'ont pas exclu le candidat, l'examineur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) délivre le permis de chasser.

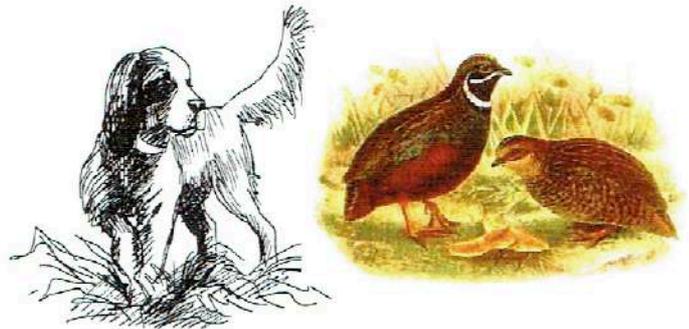
Peut-on chasser partout ?

Dans le département de la Haute-Garonne il y a dans chaque commune une association communale de chasse agréée (ACCA) dont le territoire et le fonctionnement sont définis par des lois et des règlements. Le territoire d'une ACCA englobe globalement tous les terrains situés à plus de 150 m d'une habitation. Dans cette zone exclue du territoire de l'ACCA, la chasse n'est pas interdite car le propriétaire détient le droit de chasse et peut autoriser la pratique de la chasse dans le respect des lois et



règlements en vigueur. Ces associations ont l'obligation de mettre au minimum 10% de la surface « chassable » de l'association en réserve de chasse approuvée par le Préfet.

Afin d'assurer la sécurité de tous, le préfet a inscrit dans les arrêtés préfectoraux en vigueur des mesures à respecter concernant la manipulation d'armes à feu.



Peut-on chasser tout le temps ?

Les périodes de chasse sont elles aussi réglementées, soit par un arrêté ministériel principalement pour les espèces migratrices, soit par un arrêté préfectoral pour toutes les autres espèces sédentaires.

La réglementation en vigueur peut définir des périodes, des jours, des conditions spécifiques de chasse ou encore des restrictions selon les conditions météorologiques pendant lesquelles l'action de chasse peut être suspendue.

Les heures légales pour chasser

La chasse de nuit est interdite, elle est seulement autorisée pour la chasse du gibier d'eau sous conditions.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h00 avant l'heure légale de lever du soleil au chef-lieu du département et 1h00 après son coucher.

Le gibier d'eau peut également être chassé à la passée à partir de 2h00 avant l'heure légale de lever du soleil et jusqu'à 2h00 après son coucher.

Peut-on chasser toutes les espèces ?

La liste des espèces chassables dites « gibiers » est définie sur le territoire national par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, puis chaque département l'adapte à son contexte. Toute espèce absente de cette liste ne doit pas être chassée.

Quelles sanctions pour les contrevenants ?

La réglementation qui encadre la chasse prévoit de nombreuses sanctions qui sont proportionnelles à la faute commise. Le contrevenant peut être redevable d'une amende de quelques centaines d'euros, il encourt la confiscation de l'arme, voire du véhicule selon le cas, la suppression du permis de chasser et au pire l'emprisonnement dans les cas les plus sérieux.

Existe-t-il des quotas à prélever ?

En Haute-Garonne, trois espèces de grand gibier sont soumises à des quotas obligatoires de prélèvement, se sont le Cerf, le Chevreuil et l'isard. Pour ces trois espèces il est défini par arrêté préfectoral, tous les ans et pour chaque territoire (commune) un nombre d'animaux à prélever, avec une valeur mini et une maxi. Si le minimum du plan de chasse attribué n'est pas atteint ou si le maximum est dépassé les chasseurs sont verbalisables.

Le petit gibier peut lui aussi faire l'objet de prélèvements réglementés au niveau national, ou sur certains territoires qui ont établi des plans de gestion spécifiques.

Pour la bécasse par exemple le prélèvement est limité dans notre département à 3 oiseaux par jour, avec un maximum de 30 prélèvements par année cynégétique.

Comment sont définis ces quotas ?

La Fédération des chasseurs organise des recensements de la faune sauvage sur tout le département pour suivre l'évolution de leurs effectifs. C'est en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage que le préfet statue sur les quotas après avoir recueilli les avis de tous les représentants tels que les agriculteurs, forestiers, chasseurs, piégeurs, associations naturalistes...

Action en faveur des milieux

Le suivi de l'évolution des différentes espèces de faune sauvage est une priorité pour les chasseurs afin de maintenir un bon équilibre entre une population naturelle viable et les dégâts supportables par les agriculteurs et les forestiers. Tous les dégâts occasionnés par le grand gibier (Cerf, Chevreuil, Sanglier...) sont indemnisés aux agriculteurs exclusivement par les chasseurs. Le budget dédié à l'indemnisation des dégâts de grand gibier et aux dispositifs de protection pour les éviter est de l'ordre de 500 000 € par an en Haute-Garonne.

De par leurs connaissances, les chasseurs fournissent de précieux

Une activité de plein air très encadrée et sous surveillance.

Le développement des populations de grand gibier ces dernières décennies, a induit une augmentation du nombre de munitions tirées lors des battues.

L'utilisation d'armes pour cette activité est extrêmement réglementée.

Pour preuve, il y a eu deux fois moins d'accidents en 10 ans !

En France, il y avait 259 accidents de chasse en 1999, ce chiffre est passé à 146 en 2016. Les accidents mortels ont diminué de 39 à 10 sur la même période. Chaque année, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, dépendant du Ministère de la Transition écologique et solidaire, publie un bilan.

Conscients qu'un accident est toujours de trop, les chasseurs mettent tout en œuvre pour sécuriser leur activité par des actions de prévention.

La sécurité, première préoccupation du

Tant au niveau de l'État, que des institutions ou des Fédérations de chasseurs, les initiatives sont nombreuses pour la renforcer.

Concernant l'examen du permis de chasser, la sécurité y est un thème principal puisque près de 30% des questions y ont trait et toutes sont éliminatoires.

Dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique, les chasseurs se sont imposés des règles de sécurité supplémentaires et une formation obligatoire pour tout organisateur de chasse en battue.

Les chasseurs ont su s'adapter aux changements de la société. Ils sont conscients de ne plus être les seuls, avec les agriculteurs, à arpenter la campagne comme autrefois. Ils sont ouverts sur l'extérieur, et désireux de partager la nature avec l'ensemble des utilisateurs.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les activités des chasseurs en Haute-Garonne et dans la région Occitanie, consultez notre site internet : www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne



renseignements à la création d'autoroutes ou de voies ferrées. Ces informations permettent de créer des passages spécifiques pour offrir des couloirs de déplacements à la faune tout en sécurisant les abords pour les utilisateurs de ces infrastructures.

Action en faveur des espèces protégées

Les chasseurs Haut-Garonnais sont associés à des programmes de renforcement de populations d'espèces protégées comme l'ours brun et le gypaète barbu. Dans ces opérations, les observations fournies par le réseau de sentinelle que représente les chasseurs sont d'une grande utilité pour parfaire les connaissances de ces espèces sensibles.



ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle de Saint Cézert en classe de mer

L'école maternelle de Saint Cézert, pour la première fois, est partie en classe de mer.

Du 17 au 19 mai, ce sont 53 enfants, âgés de 3 à 5 ans qui ont pris le départ pour Port Leucate, sous l'œil lattendri (ou même larmoyant...) de leurs parents. Toute l'équipe scolaire et périscolaire les a accompagnés pour cette grande aventure de 3 jours et 2 nuits dans le centre d'hébergement "Rives des corbières".



Le séjour avait pour thème le développement durable. Les enfants ont appris à reconnaître quelques espèces locales, réalisé un herbier avec les plantes maritimes, observé des tortues. Mais l'activité qui a remporté le plus de succès a été la pêche à pied. Avec leur épuisette, les élèves ont ramassé des bébés étoiles de mer, coquillages ou anémones dans le lac marin de Leucate. Le soir, répartis en groupes de 3 ou 4 dans de jolies chambres avec vue sur la mer, ils récupéraient de journées bien remplies d'air marin, de rire et de jeux. Presque pas de coups de blues, ni de coups de soleil, sacré challenge, bravo à tous, petits et grands !

Une exposition sur le thème de la mer a eu lieu le mardi 11 juin au soir, ainsi qu'un diaporama sur le séjour. A cette occasion, les enfants avaient décoré l'école de poissons, murs d'eau, pieuvre géante, méduses, ba-



teaux, sable et coquillages...Ils ont interprété devant les familles quelques chansons sur la mer.



Théâtre : Le petit prince

Toute l'année, les enfants ont participé à des ateliers théâtraux grâce à l'intervention de Céline Dos Ramos. Le 21 juin, à la salle des fêtes du Burgaud, les enfants ont présenté leur spectacle devant les parents. Les petits, dans leurs costumes d'animaux de la jungle ou de la savane, les moyens en aviateurs, éléphant et boa, et les grands qui tenaient les rôles du petit prince et des adultes. Ils avaient eux-mêmes peint les décors. Le succès a été au rendez-vous devant un public conquis d'avance !

Les pompiers : Visite de la caserne de St Jory

Les 13 et 14 Juin, les petits moyens, puis les grands ont été accueillis par deux parents d'élèves, pompiers professionnels à la caserne de St Jory. Ils ont eu le plaisir de découvrir le matériel et les missions d'un camion de secours, de faire un tour de camion de pompier avec la sirène, et de tester la lance à incendie. Des vocations sont nées ce jour-là !!

Sortie de fin d'année : Entenepay (St Cézert)

Parfois, il ne faut pas aller bien loin pour voyager. C'est l'expérience qu'ont vécu les 56 enfants de l'école et leurs 28 accompagnateurs ! Le 2 Juillet, une ribambelle de petits pieds a rejoint le domaine de Thierry Duval, à Entenepay. 3 ateliers découverte :

- Flore de notre village et du lac d'Entenepay (nénuphars, joncs, fleurs...) avec Thierry Duval
- Eveil des sens : sentier pieds nus sur des matériaux originaux tels que la laine de mouton de St Cézert, la paille ou l'argile, et dégustation à l'aveugle des herbes et légumes du potager de l'école (courgette, menthe, radis, ...) avec Valérie Delpont

- L'apiculture : rôle et travail des abeilles. Les enfants ont imité la danse des abeilles et ont pu déguster du miel de notre région avec Jean Louis Joly, apiculteur.



Tout le monde a ensuite pique-niqué sous les grands arbres du domaine, avant de terminer la journée sous la forme d'une interview : les enfants posaient leurs questions sur la vie des abeilles aux intervenants qui ont eu la gentillesse de leur consacrer leur temps et leur énergie.

Une nouvelle bibliothécaire à la rentrée 2019

Notre bibliothèque municipale, créée en décembre 1999 par Messieurs Gérard DELPONT et André FOURNIER, a vu le nombre de bénévoles affectés à son fonctionnement diminuer comme neige au soleil. Il devenait urgent de prévoir le remplacement des personnes qui, bénévolement depuis sa création, en ont assuré la gestion jusqu'à ce jour et que nous remercions très chaleureusement.

La suppression d'une classe à l'école maternelle dès la rentrée de septembre 2019 nous a fourni l'occasion de proposer la gestion de la bibliothèque à l'une des deux ATSEM, mises au service de l'école par notre commune, dont nous devons réorganiser le service.

Notre objectif était de procéder à cette réorganisation sans modification du volume horaire annualisé correspondant à l'emploi d'employée municipale qu'elle occupe.

Deux seules possibilités permettaient de parvenir à ce résultat :

- Assurer le demi service d'ATSEM laissé vacant par Isabelle DIET, employée municipale de la commune de Le Burgaud, mise à la disposition de l'école maternelle de Saint Cézert,
- Prise en charge de la gestion de la bibliothèque municipale.

Le premier présentait un aspect sentimentalement douloureux puisqu'il entraînait la rupture du contrat que la commune de Le Burgaud avait passé avec une citoyenne de Saint Cézert qui assurait ce demi service avec beaucoup de soin et de dévouement et qui était fortement appréciée de toute l'équipe pédagogique, des enfants et des parents d'élèves.

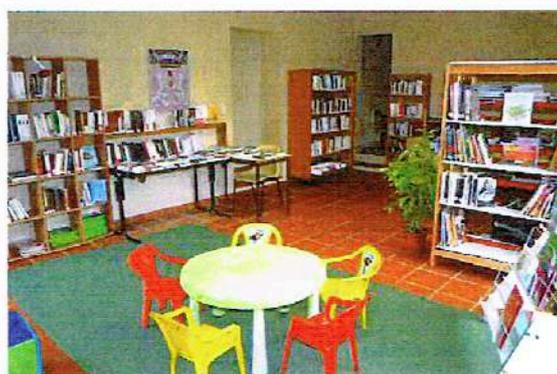
Le deuxième point consistait en un changement compréhensible au sein d'un service municipal chapeauté par la Médiathèque Départementale avec laquelle

nous devons passer une nouvelle convention de prêt. Quand nous avons signalé à cette instance le changement que nous envisagions il nous a clairement été indiqué que si la gestion de la bibliothèque était confiée à une employée municipale il était fortement souhaité que cette employée municipale soit un "Adjoint Technique d'Animation".

Cette condition nous a donc amenés à proposer ce rôle à Catherine APAT qui l'a accepté et qui prendra ses fonctions dès la rentrée de septembre 2019.

Cathy vous accueillera le **Mercredi de 9H30 à 11H30** et le **Jeudi de 16H30 à 18H30**.

Nantie de très bonnes intentions nous sommes certains qu'elle réussira à redynamiser ce service culturel en proposant de nouvelles activités en relation avec les écoles, les associations et toute autre structure qui pourrait être intéressée et nous souhaitons que vous soyez nombreux à venir découvrir les nouveaux stocks de livres.



Une couturière aux doigts d'or



Qui ne connaît pas Annie Andrieu ? Elle est la sacristine de notre église depuis des années. Elle en assure l'entretien, le fleurissement lors des messes paroissiales, mais aussi elle coud et brode avec des doigts d'or le linge d'autel, corporal, palle, manuterge et purificateur, qui sert au prêtre pour la célébration de l'eucharistie

Annie assure aussi l'enseignement de catéchisme aux enfants de Saint-Cézert et des villages alentours.

Pour cette année trois enfants déjà inscrits. Vous pouvez la contacter si vous souhaitez enseigner le catéchisme à vos enfants.



La Pétanque Saint-Cézérienne

Le club de pétanque de Saint-Cézert a organisé le 20 juillet dernier un concours amical avec grillade. Ce fût une belle journée qui a réuni une cinquantaine de personnes dans un très bon esprit. Le lendemain s'est déroulé le concours officiel avec la participation de 40 triplettes et une belle participation des joueurs du club qui avait inscrit 7 doublettes.

Le 22 septembre nous allons organiser comme chaque année « le challenge Julien » avec un repas et la remise des récompenses pour tous les participants aux différents concours amicaux.

Cette année il faut souligner notre très beau parcours en coupe de France. Nous allons jouer, le dimanche 29 septembre, le 5e tour contre la ville d'Ax les Thermes. Toutes les personnes désirant participer seront les bienvenues. Nous vous attendons nombreux pour soutenir « le petit poucet »



Festi'âtre

La cinquième édition du Festi'âtre, qui cette année s'est déroulée sous la forme d'un festival, a, malgré la



chaleur, tenu toutes ses promesses.

Et c'est durant plusieurs heures que les 37 comédiens amateurs âgés de 45 à 43 ans nous ont amusés par leurs formidables prestations tout au long de sept pièces de théâtre qui ont été jouées devant une salle des fêtes comble.



Cette dernière édition de festi'âtre a été une belle réussite et tous les membres de « *La compagnie Des Masques Toi !* »



tiennent à remercier tous les spectateurs et toutes celles et ceux qui ont participé à faire naître et vivre le théâtre à Saint-Cézert.

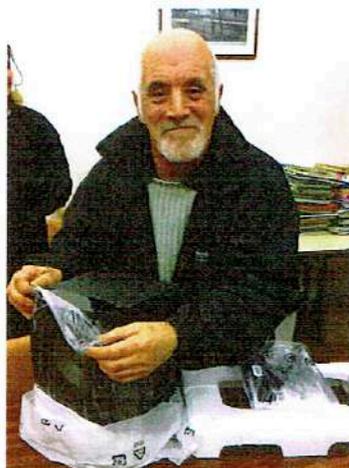


Une retraite méritée....

Recruté en qualité d'Adjoint Technique Territorial le 01 juillet 1998 Bernard GRANIÉ s'est vu confier différentes tâches : entretien des espaces verts et des bâtiments municipaux, petits travaux et bricolages de toutes natures, qu'il a toujours accomplis avec beaucoup de dévouement.

Rien ne manquait à la panoplie des compétences de Bernard, même pas la conduite du micro tracteur qu'il pilotait avec la dextérité d'un pilote de formule 1 au cours de ses allers et retours dans les rues du village.

Comme toute chose les activités de Bernard ont eu une fin et, après vingt ans et trois mois passés au service de la commune, il a fait



valoir ses droits à la retraite à compter du 01 octobre 2018 pour profiter d'une retraite amplement méritée.

Outre sa passion pour la musique des engins mécaniques, Bernard qui aime aussi la vraie musique, découvre la chaîne stéréo offerte par la municipalité.



Un grand MERCI à toi Bernard pour tout ce que tu as fait pour la commune et ses habitants.

Fête locale : un bilan plus que positif

La fête locale de Saint-Cézert s'est tenue le week-end de la pentecôte !

Une belle édition 2019 avec pour mots d'ordre : partage, convivialité et amusement.

Faisons le bilan de ces quatre jours de fête !

Comme d'habitude, c'est l'apéritif et le repas à thème qui ont donné le coup d'envoi le vendredi soir avec cette année un repas sénégalais préparé par les membres du comité des fêtes. Pas moins de deux cents personnes se sont réunies



sur la place du village, décorée aux couleurs du Sénégal, pour partager ce repas. La soirée s'est poursuivie sur un rythme Rock'n'roll avec les groupes « Mascantes », « Doosy » et « Electrochoc ». Ces groupes de musiciens, et amis, ont su parfaitement mettre l'ambiance sur la place du village pour ce premier jour de fête.

Le samedi après-midi, sous la chaleur, treize triplettes se sont affrontées sur le boulodrome du village pour un concours de pétanque amical. Dès la tombée de la nuit la traditionnelle paella, servie par les membres du comité des fêtes dans une ambiance musicale assurée par le groupe « Tapas Cymbales », a régalé environ deux cent cinquante personnes qui se sont ensuite retrouvées autour de la buvette et sur la piste de danse. La soirée s'est poursuivie jusqu'au bout de la nuit dans une ambiance endiablée animée par « Impact Animation ».



Le dimanche matin, après l'immanquable balade à vélo des enfants, une bande de jeunes et de moins jeunes s'est adonnée à la course de bidets personnalisés. Cette année, nous avons pu assister au départ d'une quinzaine d'équipages tous aussi jolis et travaillés les uns que les autres ! Bravo à vous tous !

La fête s'est clôturée lundi par une balade à vélo, ou une promenade pédestre, pour les plus courageux avec comme récompense à l'arrivée un repas type auberge espagnole « entres amis » comme le dit le président.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide pour que ce week-end de fête se déroule au mieux et plus particulièrement à la vingtaine de membres du comité des fêtes qui a dépensé, encore cette année, beaucoup de temps et d'énergie pour ces quelques jours de fête.

Merci aux différents groupes de musiciens présents durant ces trois jours, ainsi qu'à la municipalité de Saint-Cézert et ses agents.

Enfin, un merci à vous tous, Saint-Cézériens et Saint-Cézériennes, ou habitants des communes voisines, d'être venus passer un bon moment de détente à la fête du village.



ACTIVITÉS PERMANENTES DU FOYER RURAL



Une belle année de jeu s'est terminée le vendredi 03 Mai. La reprise est prévue courant Octobre.

Nous vous attendons nombreux !

La gym continue les mercredis de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes jusqu'aux vacances scolaires d'été. Abdos, fessiers et steps ainsi que bonne humeur sont toujours de mise !!

Merci Cathy



RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE



Un début d'année réussi, la fête était au rendez-vous avec animations, fous rires et cotillons. La piste a été enflammée jusqu'au petit matin et clôturée par la traditionnelle soupe à l'oignon !!!

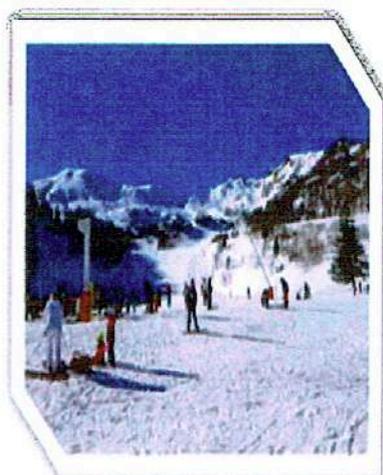
Merci Domi ☺



LOTO DU FOYER RURAL : SAMEDI 9 FÉVRIER

De nombreux adeptes ont fait le déplacement pour notre loto annuel. Ce fût une agréable soirée où les plus chanceux sont repartis les bras chargés. Merci à Monique pour ses délicieuses oreillettes !!

SORTIE AU MONT D'OLMÉS : DIMANCHE 17 FÉVRIER



Batailles de boules de neige au rendez-vous !!

Les skieurs confirmés et amateurs ont pu apprécier cette belle journée ensoleillée. Même les plus jeunes se sont régalés !!



DU NOUVEAU AU FOYER RURAL ET COMITÉ DES FÊTES



Le Dimanche 10 mars après-midi, malgré le mauvais temps, de nombreux enfants et adultes ont revêtu leurs plus beaux déguisements. Après un tour du village en fanfare et arrosé de confettis, un moment convivial fut partagé autour d'un goûter



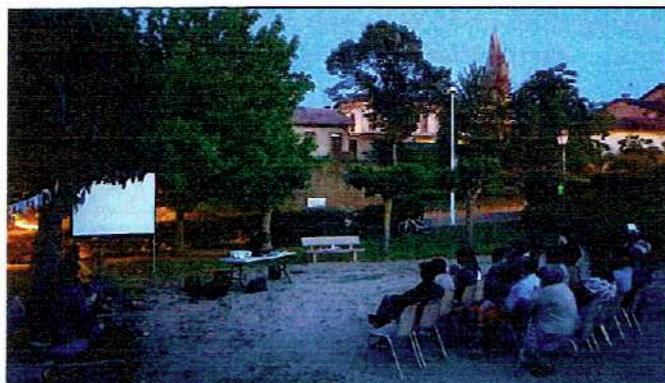
CINEMA EN PLEIN AIR : SAMEDI 22 JUIN

En attendant la tombée de la nuit un apéritif-dinatoire a été offert aux nombreux convives. Merci au groupe « Elephant Memories » d'avoir animé ce début de soirée.

Pop-corn, bonbons et esquimaux étaient au rendez-vous !!

Antoine, de la cinémathèque de Toulouse est venu nous projeter un court-métrage de 50min sur les traces d'une jeunesse du Grand Sud-Ouest.

Un moment agréable et convivial.



A vos agendas :

Samedi 14 septembre : Rallye-Vélo

Dimanche 15 septembre : Vide-grenier

Dimanche 13 octobre : Assemblées générales
du foyer rural et
du comité des fêtes